



Si l'engagement du procès aide à renouveler carte séjour

Par **R Br**, le **14/11/2019** à **08:31**

Suite à une fausse accusation de mon ex-femme, j'ai passé 31 heures au commissariat car il fallait attendre la certificat médical (Sans ITT) , mais comme j'ai avoué d'avoir mis un coup de pied au téléphone qu'elle le dirigé vers moi pour entendre Les insultes de sa sœur pour me provoquer une situation de violence. Malheureusement le procureur ma ordonné d'exécution d'un stage de 9 heures comme auteur de violence conjugale.

1) question : est ce que si je n'exécute pas le stage pour ouvrir un procès va aider mon ex-femme dans ses démarches, sachant que c'est la première renouvellement dû carte séjour valable jusqu'au février 2020.

2) que je dois faire de mon côté au niveau administratif.

Je vous remercie d'avance.

Par **jodelariege**, le **14/11/2019** à **09:48**

bonjour

votre "affaire" est indépendante de celle de la demande de renouvellement de carte de séjour de votre ex femme donc que vous exécutiez ou non votre stage n'aura d'influence que pour vous...et votre avenir

Par **youris**, le **14/11/2019** à **09:51**

bonjour,

1) si vous n'exécutez pas ce que vous a demandé le procureur, cela ne sera pas un élément favorable pour vous donc favorable pour votre ex.

2) je ne comprend pas bien votre question, vous n'avez rien d'autre à faire que ce que vous demande le procureur, quel rapport avec votre titre de séjour ,

Salutations

Par **jodelariege**, le **14/11/2019** à **10:54**

pardon je n'ai pas bien compris finalement de quel titre de séjour il s'agit: celui de R Br ou celui de son ex?

Par **R Br**, le **14/11/2019** à **18:35**

Merci infiniment,

Se que je souhaite par l'ouverture de procès, c'est de montrer que mon ex-femme à participer au contournement de la part de ça sœur en me dirigent le portable vers moi,

Pour que mon ex-femme peux renouveler son titre de séjour obtenu par regroupement familial car je viens d'apprendre dans le cas de séparation lié au violence l'administration ne pourra pas refuser la renouvellement.

Ainsi au procès verbal de la composition parle exercé volontairement des violence, car avec l'enregistremen c'est noir sur blanc que j'étais poussé.

Par **jodelariege**, le **14/11/2019** à **18:40**

vous pensez dire au tribunal ,si il y a procès ,que vous avez donné un coup de pied (acte de violence) contre le téléphone car on vous a provoqué par des paroles.....vous jouez au poker là ... car on peut vous répondre que vous devez vous controler face à des provocations verbales ... la violence physique ne doit pas répondre à la violence verbale sinon vous allez vous battre contre tous ceux qui vous regardent de travers ou vous parlent mal dans la rue ou dans votre domicile.....